

**Ce questionnaire concerne les personnes prélevées par votre laboratoire (ou par un service ou une consultation médicale qui vous envoie le prélèvement, pour dépistage du VIH), même si les analyses sont réalisées ailleurs.**

**Il ne concerne pas les prélèvements qui vous ont été transmis par un autre laboratoire.**

### 1. Nombre de personnes testées pour le VIH (y compris par tests rapides d'orientation diagnostique, si vous les utilisez)

*Si une personne est prélevée une 2<sup>e</sup> fois suite à un premier résultat positif, ne compter qu'une seule personne testée.*

*Si une personne est testée plusieurs fois au cours du même semestre (plusieurs prescriptions), compter plusieurs personnes testées.*

• Prélèvements non anonymes : N = .....

• Prélèvements anonymes: N = .....

### 2. Nombre de personnes confirmées positives (par Western Blot ou autre technique de confirmation)

*Compter seulement les personnes confirmées positives pour la première fois pour votre laboratoire, même si la personne était déjà connue comme VIH positive dans un autre laboratoire et même si le second prélèvement nécessaire à la validation de la séropositivité n'a pu être obtenu.*

**Si aucun positif, inscrire « 0 »**

Adultes (≥ 15 ans) { • prélèvements non anonymes N = .....  
• prélèvements anonymes N = .....

Enfants (< 15 ans) dont l'infection est confirmée : N = .....

### 3. Biologiste déclarant :

Nom: .....

Tél. : ..... Mail : .....

Nom et adresse du laboratoire (ou cachet) .....

..... C.P. : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
jour mois année

## Aide au remplissage du questionnaire

L'objectif de ce questionnaire est d'estimer le nombre de personnes testées au cours d'un semestre: il faut éviter au maximum de compter plusieurs fois une même personne, en particulier quand le prélèvement et le test ne sont pas effectués dans le même laboratoire. Pour cela, deux principes sont à respecter :

✓ C'est le premier laboratoire qui prend en charge le prélèvement qui comptabilise la personne prélevée, même s'il ne réalise pas concrètement le test.

- Les personnes prélevées dans le laboratoire A, et dont le sérum est envoyé au laboratoire B qui réalise le test, sont à compter dans le questionnaire du laboratoire A.
- Le laboratoire B ne compte pas dans son questionnaire ces prélèvements transmis.

Cas des prélèvements faits en dehors d'un laboratoire :

- Les personnes prélevées dans un service ou une consultation médicale et dont les sérums sont envoyés à un laboratoire sont comptées par ce laboratoire, même s'il n'en réalise pas le test.
- De même, les personnes prélevées à domicile sont comptées par le premier laboratoire qui prend en charge le prélèvement.

✓ C'est bien un nombre de personnes testées, et non un nombre de prélèvements, qui doit être compté.

- Une personne, dont le premier prélèvement donne un résultat positif, et qui fait l'objet d'un second prélèvement pour validation dans le même laboratoire, ne doit être comptée qu'une seule fois.
- Cependant, une personne déjà testée, se présentant dans le même laboratoire avec une nouvelle prescription de test, sera comptée à nouveau dans le nombre des personnes testées.

Ce questionnaire semestriel comporte 3 rubriques :

### 1. Nombre de personnes testées pour le VIH (hors don de sang)

- Cette rubrique recense les personnes prélevées pour un dépistage du VIH, au cours du semestre.
- Les personnes prélevées dans un cadre anonyme (le biologiste ignore le nom du patient) sont comptées séparément.
- Comme indiqué plus haut, il s'agit bien d'un nombre de personnes, et non de prélèvements (le deuxième prélèvement pour validation ne doit pas être compté).
- Le dépistage des dons de sang, qui fait l'objet d'un autre recueil d'information, n'est pas à prendre en compte dans ce questionnaire.

### 2. Nombre de personnes confirmées positives

- Cette rubrique recense les personnes qui se sont révélées positives (sérologie VIH positive confirmée par West Blot, ou West Blot incomplet de séroconversion associé à une technique de confirmation : antigénémie ou PCR qualitative).
- Les personnes prélevées dans un cadre anonyme et confirmées positives sont comptées séparément.
- Les enfants de moins de 15 ans, confirmés positifs, sont comptés séparément.
- Ne sont à compter dans cette rubrique que les personnes confirmées positives pour la première fois dans le laboratoire, même si elles étaient déjà connues positives pour le VIH dans un autre laboratoire.

### 3. Biologiste déclarant

- Cette rubrique ne sera exploitée que pour évaluer la participation des laboratoires, et pour contacter si besoin un biologiste pour préciser le contenu d'un questionnaire.
- Les coordonnées des biologistes déclarants resteront strictement confidentielles et ne feront pas l'objet d'une quelconque diffusion : en particulier, elles ne donneront lieu à aucune analyse de l'activité de dépistage par laboratoire.